

l'Economie Verte au **Maroc**

Un objectif stratégique qui nécessite une dynamique
partenariale et une coordination des efforts



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique
Bureau pour l'Afrique du Nord

Résumé

La transition vers une économie verte respectueuse des équilibres écologiques et susceptible d'ouvrir de nouvelles opportunités de création de richesses et d'emplois durables, s'inscrit désormais comme un objectif majeur des nouvelles approches stratégiques du développement durable en cours d'adoption par certains pays de l'Afrique du Nord, et en particulier le Maroc.

Les contraintes environnementales (stress hydrique, dégradation des sols, très forte dépendance énergétique, vulnérabilité au changement climatique, pollutions diverses) et les retombées limitées de la croissance économique et des politiques de développement social en termes d'emplois et de réduction des disparités sociales et spatiales imposent une réorientation du modèle économique au profit d'une économie verte et inclusive, portée par le secteur privé et à même de créer des emplois, d'aider à réduire la pauvreté et résorber les déséquilibres au niveau du développement territorial.

Tels sont les principaux enjeux pour le Maroc qui a définitivement fait de l'économie verte un axe stratégique de sa politique de développement durable. Le pays s'attache à mobiliser l'ensemble des acteurs et à construire des partenariats publics-privés (PPP) innovants afin d'accroître les investissements respectueux de l'environnement et susceptibles de créer de la valeur ajoutée et des emplois durables, particulièrement pour les jeunes dont le taux de chômage a atteint 19% en 2013. Une réflexion est en cours pour la mise en place d'un Fonds d'investissement vert pour encourager les entreprises à lancer des projets innovants.

Des réformes (institutionnelles, réglementaires et financières) et des politiques incitatives sont déjà mises en œuvre pour améliorer l'intégration de la dimension environnementale et promouvoir le développement de filières stratégiques telles que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'économie de l'eau, la gestion durable des déchets solides et liquides, l'agriculture inclusive, l'aquaculture ou encore l'écotourisme. Des efforts complémentaires sont attendus dans les domaines suivants : adaptation et application de la réglementation, fiscalité environnementale, tarification des biens et services environnementaux, mécanismes de financement durables et adaptés, mobilisation des connaissances et de l'innovation et enfin le suivi-évaluation.

La construction d'une économie verte, car il s'agit bien d'un processus à mener, ne se fera pas sans l'établissement de partenariats innovants avec le secteur privé, les collectivités locales et la société civile. Ces partenariats devraient permettre de mobiliser les investissements et les solutions technologiques nécessaires, promouvoir les compétences locales et renforcer l'engagement de tous ainsi que la solidarité. Les PME éco-innovantes seront les moteurs réels de l'économie verte. Pour cela, leurs capacités devront être améliorées et elles devront bénéficier des nouveaux outils de financement vert et de mesures d'accompagnement adaptées. Une attention particulière devra être accordée à l'intégration du secteur informel, compte tenu de son importance. Le niveau d'engagement des entreprises marocaines en faveur de la responsabilité sociétale (RSE), bien qu'encore faible, est cependant un des plus avancés d'Afrique, du Maghreb et du monde arabe. Le rôle du secteur bancaire dans le financement de l'économie verte devra être renforcé ; les banques sont appelées à développer des produits financiers orientés vers l'économie verte.

La nécessaire amélioration de la compétitivité des entreprises, dans le contexte d'une économie verte à forte valeur ajoutée, passe par l'innovation et le développement technologique. Aussi, le renforcement et l'adaptation du système national d'innovation constituent un enjeu de taille pour le pays qui occupe la 84ème place sur 143 pays dans l'indice mondial de l'innovation 2014, mais qui demeure confronté à des performances limitées, notamment en termes d'innovation dans le milieu des affaires et de sophistication du marché. Les financements affectés à la recherche scientifique et technique, essentiellement publics, ne dépassaient pas 0,8% du PIB en 2010 (contre 2 à L'économie verte nécessitera aussi une convergence et une adaptation des politiques et des outils, notamment (i) de la politique industrielle et des pratiques de développement durable au sein des entreprises, (ii) des politiques territoriales, (iii) des systèmes nationaux de formation, d'éducation et d'innovation et, (iv) des systèmes nationaux d'information et de suivi-évaluation. Enfin ce processus devra être accompagné d'une communication et d'un dialogue continu et inclusifs autour de l'économie verte.

Accroître les investissements verts, un objectif devenu prioritaire

Le Maroc, fort de son engagement politique en matière de développement durable¹ s'oriente résolument vers la promotion de l'économie verte. Une Charte nationale² et une Loi-cadre³ de l'environnement et du développement durable ont été adoptées afin d'inscrire toutes les politiques publiques dans le cadre d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD), actuellement en cours de finalisation. Réussir la transition vers une économie verte et accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique figure parmi les enjeux prioritaires de la SNDD. Afin de promouvoir les investissements verts et encourager les entreprises à lancer des projets durables, un plan d'investissement vert a été préparé et une réflexion est en cours pour la mise en place d'un Fonds d'investissement vert (capitaux publics et privés).

Une feuille de route sur la croissance verte et le développement territorial a été adoptée dans le cadre des travaux du *focus group*⁴ « Croissance verte et développement territorial », piloté par le Maroc. Le pays est également partie prenante dans plusieurs

De nouvelles filières vertes pour soutenir la croissance et créer des emplois

- Energies renouvelables (CSP, PV, et éolien) ;
- Efficacité énergétique ;
- Assainissement liquide ;
- Gestion et valorisation des déchets ;
- Aquaculture ;
- Adaptation et gestion des risques
- Filières de valorisation du capital forestier ;
- Plantes aromatiques et médicinales.

1 La nouvelle Constitution (juillet 2011) consacre « le droit au développement durable » et étend les missions du Conseil Economique et Social aux questions d'environnement et de développement durable (CESE).

2 La Charte nationale de l'environnement et du développement durable adoptée en 2012 vise à renforcer l'intégration de la dimension environnementale dans toutes les stratégies publiques et sectorielles.

3 Loi-cadre 99-12 portant Charte de l'Environnement et du Développement Durable (janvier 2014).

4 Initiative MENA-OCDE pour la gouvernance (2011-2015).

initiatives (Global Green Growth Institute, initiative « *Partnerships for Action on Green Economy (PAGE)* »⁵, Initiative Greco pour une compétitivité verte en Méditerranée, lancée par le PNUE en 2008).

Une stratégie de développement des compétences dans les métiers verts est en cours de préparation.

Les opportunités d'emplois verts ont été soulignées par plusieurs études récentes, dont celle du Conseil Economique, Social et environnemental (CESE, 2012) qui indique que les investissements projetés dans quatre secteurs clés de l'économie verte (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des déchets solides et assainissement liquide), d'un montant de 20 milliards d'euros, devraient permettre la création de plus de 90 000 nouveaux emplois à l'horizon 2020. Une cartographie des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat verts conduite dans le cadre du projet « YES Green »⁶ confirme en outre l'existence d'un potentiel important pour l'insertion des jeunes, dont le taux de chômage a atteint 19,3% en 2013 pour les 15-24 ans (source : HCP).

L'engagement des entreprises en faveur de l'environnement est en évolution

Pour accompagner les entreprises dans cette transition et renforcer le dialogue public-privé, la Confédération Générale des Entreprises (CGEM) a créé une commission « Economie verte » (précédemment Commission Développement durable) dont la mission est d'encourager et d'accompagner les entreprises dans leur démarche environnementale et leur adhésion à l'économie verte. Elle collabore dans ce cadre, avec le Centre marocain de production Propre (CMPP), qui fournit aux industriels, une assistance technique et un appui pour la mobilisation de financements. Plus de 55 entreprises membres de la CGEM ont reçu le label RSE de la CGEM (Norme Iso 26.000). Ce label créé en 2006 est attribué pour une période de 3 ans à la suite d'une évaluation menée par un cabinet d'experts indépendants accrédités par la CGEM. Malgré une certaine progression, le nombre d'entreprises certifiées ISO 14001 (gestion de l'environnement) demeure limité (l'on est passé d'une vingtaine d'entreprises en 2007 à une quarantaine en 2013) et concerne plutôt les grands groupes. Selon l'Agence internationale Vigeo⁷, le niveau d'engagement des entreprises marocaines en faveur de la RSE, bien que faible, est cependant un des plus importants d'Afrique, du Maghreb et du monde arabe. Le nombre d'établissements touristiques labellisés « clef verte » est également en augmentation avec 57 établissements en 2013 contre 60 en 2011 et seulement 13 en 2008.

5 PAGE est une Initiative conjointe (PNUE, OIT, ONUDI et UNITAR) mise en place pour soutenir les pays dans l'élaboration de stratégies nationales d'économie verte à l'horizon 2020.

6 Le projet « yes green » du PNUD appuie la formation des jeunes et la création de Très Petites Entreprises vertes (projets verts « Start-up »), en particulier dans les régions vulnérables de l'Oriental et de Tanger-Tétouan.

7 L'agence Vigeo créée en 2002 est reconnue comme un leader international de l'audit et de la notation en matière de RSE. Elle mesure les performances et les risques de plus de 2500 entreprises cotées dans le monde au regard de six domaines (environnement, respect des droits humains, valorisation du capital humain, engagement sociétal, éthique des affaires et la gouvernance d'entreprise), 22 critères et 250 indicateurs.

Enjeux de l'économie verte au Maroc

Le Maroc a réalisé d'importants progrès ces dernières années, avec un niveau de pauvreté en baisse et une structure industrielle relativement diversifiée par rapport à de nombreux pays de la région. Toutefois, le secteur industriel n'a pas suffisamment contribué à la création d'emplois (environ 75 000 emplois sur la dernière décennie), la croissance de la productivité du secteur agricole reste insuffisante avec une dépendance élevée aux importations de céréales. La mobilisation des connaissances et de l'innovation, nécessaires pour réussir la transition vers une économie verte, reste à ce jour insuffisante.

Le contexte environnemental est marqué par une progression continue de la désertification, une fragilisation des espaces forestiers⁸, une diminution du potentiel des ressources hydriques⁹, une dégradation accentuée des écosystèmes fragiles comme les oasis, une perte de la biodiversité ainsi qu'une forte vulnérabilité face au changement climatique et aux risques de catastrophes naturelles.

Les activités économiques sont à l'origine d'importantes pollutions¹⁰ (production d'acide phosphorique et d'engrais, production de minerais concentrés, utilisation intensive de pesticides et d'engrais dans l'agriculture, tanneries industrielles et artisanales, industrie pharmaceutique et industries de transformation). Plus de 90% des rejets liquides industriels et 50% des rejets domestiques sont déversés dans la mer. Le littoral subit les impacts négatifs d'une forte urbanisation et de la concentration des activités économiques (80% des industries, 53% de la capacité touristique et 92% du commerce extérieur). Les émissions de CO₂ sont modestes mais en augmentation¹¹. Le coût de la dégradation de l'environnement, initialement évalué à 3,7% du PIB en moyenne (BM, projet METAP, 2003) est largement sous-estimé. Le coût de la dégradation de l'air et de ses impacts est évalué à 3,6 milliards de Dirhams/an soit environ 1,03% du PIB (source : Site du MEMEE).

Sur le plan social, le Maroc est parvenu à abaisser les niveaux de pauvreté absolue, mais les populations restent très vulnérables, en particulier dans les zones rurales où vit 70% de la population pauvre. Selon le CESE, les retombées de la croissance économique (4,8% en 2013, source HCP) et des politiques de développement social restent en-deçà des attentes en ce qui concerne la réduction des disparités sociales et spatiales. Le chômage demeure élevé (9,2% en 2013)¹², particulièrement celui des jeunes (19,3% en 2013). Une réforme de la politique de subvention généralisée (sucre, huiles alimentaires, produits pétroliers, gaz butane) qui a coûté à l'Etat 46 milliards de dirhams en 2013 (5,7 milliards de US \$) soit près de 13% du budget national est en cours, avec notamment pour objectif un ciblage plus efficace au profit des personnes à bas revenus.

8 La demande nationale de bois-énergie dépasse les 11 millions de tonnes/an et représente 30% de la demande énergétique totale. 88% de cette demande concerne le milieu rural.

9 La disponibilité en eau est estimée à 730 m³/hab/an (2010) alors qu'elle était de 2560 m³/hab/an en 1960. Cette quantité déjà largement inférieure au seuil de stress hydrique fixé à 1000 m³/hab/an pourrait chuter à 530 à l'horizon 2025-2030.

10 La moitié des ressources en eau de surface et souterraines sont atteintes de pollution (IRES, 2013)

11 Les émissions de CO₂ sont passées de 1,84 TqCO₂/hbt en 1994 à 2,21 (2000) et à 2,51 (2004).

12 HCP. Note sur la situation du marché du travail en 2013.

L'économie, à travers ses composantes clés (agriculture, industrie, Énergie) se heurte à de nombreuses limites environnementales comme le montre le tableau suivant :

Secteurs économiques clés	Contraintes environnementales
Agriculture : 15% PIB ; Emploi 46% du total des actifs et 80% de la population active rurale 23% du total des exportations ; 1/3 de la production est transformée La production céréalière domine (75% de la SAU) et couvre 60% des besoins (année moyenne) ; 97 millions quintaux céréales (2012-2013)	Utilise 80% des ressources en eau pour l'irrigation avec plus de 50% de pertes réseaux ; 18,7% de la consommation énergétique totale (2010) Dégradation des sols et pollution des eaux (fertilisants, déchets solides et pesticides) 31% des émissions globales de GES (Données 2004)¹³ Forte vulnérabilité au changement climatique (agriculture essentiellement pluviale)
Pêche : 2-3% PIB Production : 1 000 000 t (2010) Potentiel : ~1,6 millions Tonnes/an ~500 000 emplois Consommation : 10kg/hbt/an (moy mondiale : 17kg/hbt/an)	Surexploitation des principales espèces Faible niveau de production aquacole : Pour alléger la pression sur les stocks, le développement de l'aquaculture est envisagé avec pour objectif de produire 200 000 T (2020) contre moins de 500 T en 2012 et de créer 50 000 emplois directs
Phosphates et dérivés : 3,5% du PIB (2010) ; 20% de la production mondiale (1er exportateur mondial et 3ème pays producteur) ; 24% du total des exportations (8 millions de T/an). Production estimée à 19,96 MT (2010) Agro-industrie : 30% de la production industrielle ; 100 000 emplois ; 5% PIB et 2% des exportations (2011) Industrie de la pêche : 70% des captures sont transformées (congélation et conserveries) dont 85% exportées. 58% des exportations agro-alimentaires ; 6,8% des exportations totales (DEPF, 2011) et ~ 2,5% du PIB	80% des industries sont concentrés sur le littoral et produisent 1,5 MT/an déchets dont 256 000 t sont dangereux. Seuls 23% des déchets industriels sont recyclés (2010) et 4% utilisés en valorisation énergétique 988 Mm³/an d'eaux usées en grande partie rejetées dans le milieu marin sans traitement préalable L'industrie est le 1er secteur consommateur d'énergie (2 milliards TEP) L'industrie rejette environ 5,99 millions de Teq de CO₂.

13 Source : Politique du changement climatique au Maroc (mars 2014)

Exploitation forestière : 2% du PIB agricole ; 0,4% PIB national et 50 000 emplois permanents ; fournit des revenus à 50% de la population rurale. 5-7 milliards de Dirhams/an 4% de l'offre mondiale de liège (150.000 quintaux/an).	Représente 30% des besoins en bois d'œuvre et d'industrie (600 000 m³/an). Le prélèvement du bois dépasse de trois fois le potentiel de la forêt. 18% du bilan énergétique national (11 millions m³/an soit 4 millions Teq Pétrole), représentant 30% de la demande énergétique totale (dont 88% concerne le milieu rural). La déforestation estimée à 31 000ha/an réduit la capacité de l'écosystème à absorber le CO₂.								
Energie : 3% PIB ; 35.000 emplois Extrême dépendance énergétique : 97% Accroissement annuel soutenu de la demande : 5% (énergie) et 7-8% (électricité) Facture énergétique : 11% PIB (2011) contre 7,4% en 2009 Subventions directes : 5% PIB (2011)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Consommation d'énergie primaire (Mtep/an)</th> <th>Intensité énergétique primaire (Tep/1000 Dh PIB)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2009 : 15,1</td> <td>2009 : 0,48</td> </tr> <tr> <td>2011 : 17,3</td> <td>2011 : 0,54</td> </tr> <tr> <td>2012 : 17,8</td> <td>2012 : 0,54</td> </tr> </tbody> </table> Mix énergétique fortement dominé par le charbon, le gaz et le fuel Plus de 52% des émissions globales de GES (2004) ER (hydro, éolien et solaire) : 7% de la consommation nationale en énergie primaire dont 6% hydro et 1% éolien (2010)	Consommation d'énergie primaire (Mtep/an)	Intensité énergétique primaire (Tep/1000 Dh PIB)	2009 : 15,1	2009 : 0,48	2011 : 17,3	2011 : 0,54	2012 : 17,8	2012 : 0,54
Consommation d'énergie primaire (Mtep/an)	Intensité énergétique primaire (Tep/1000 Dh PIB)								
2009 : 15,1	2009 : 0,48								
2011 : 17,3	2011 : 0,54								
2012 : 17,8	2012 : 0,54								

Performances environnementales et politiques en faveur de l'économie verte : une accélération des réformes

Le Maroc a réalisé des progrès significatifs dans certains domaines tels que la surveillance de la qualité de l'air¹⁴, la lutte contre le réchauffement climatique, l'exploitation forestière¹⁵, le développement des énergies renouvelables, l'électrification rurale¹⁶, l'accès à l'eau potable en milieu rural, la mise à niveau et l'éducation environnementale. Des efforts sont en cours pour renforcer les infrastructures d'assainissement liquide (500 millions de m³ d'eaux usées non traitées annuellement), la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets (4,5 millions de tonnes de déchets solides non traités annuellement), le reboisement dont le rythme est encore insuffisant, l'efficacité énergétique, le transport durable, la rationalisation de la consommation en eau et le développement des ressources en eaux non conventionnelles.

14 Un projet de Loi sur la lutte contre la pollution est en préparation et des cadastres d'émissions de l'air devraient être disponibles pour l'ensemble du pays fin 2014 (EPE, 2014).

15 On note ces dernières années une amélioration du rythme de reboisement (40 000 ha/an en moyenne contre 25 000 ha/an en 2005). Le Plan Directeur de reboisement prévoit le reboisement de 1 million d'hectares à l'horizon 2030.

16 Le taux d'électrification rurale est passé de 22% (1996) à 96% (2009) et 97,4% en 2012.

Des réformes d'envergure ont été menées ces dernières années sur les plans institutionnel, réglementaire et stratégique¹⁷. Le Secrétariat d'Etat chargé de l'eau et de l'environnement a été remplacé par un Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement (2013). Des agences et instituts spécialisés (ADEREE, MASEN, Agence nationale pour le développement de l'aquaculture, IRESEN) ont été créés. Des projets de villes vertes ont été lancés.

De nouveaux instruments de financement sont en cours de mise en place

- Un Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) d'un capital de 390 millions d'euros destiné à soutenir les secteurs de l'industrie, du bâtiment et de l'éclairage public
- Une réforme progressive des subventions à l'énergie
- Un Fonds d'investissement industriel pour financer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie (2014-2020). Il sera doté de 20 milliards de Dirhams.
- Une écotaxe sur les emballages prévue pour 2015

Plusieurs évaluations environnementales stratégiques (EES) ont été réalisées (PNDM, Plan Maroc Vert et la vision 2020 du tourisme en cours). Deux stratégies nationales pour la protection de l'environnement et pour le développement durable, une stratégie pour l'efficacité énergétique, un rapport sur l'état de l'environnement, une étude sur un système de comptabilité environnementale¹⁸ ainsi que la Troisième communication nationale sur le changement climatique sont en préparation.

Une revue des performances environnementales vient d'être achevée. Elle a notamment mis l'accent sur les limites du dispositif de contrôle de la conformité environnementale et la nécessité de renforcer l'application de la législation (ex : textes d'application du principe pollueur-payeur), d'introduire l'EES dans la législation nationale et d'améliorer le système des études d'impact environnemental. Les performances en matière d'environnement ont été prises en compte dans la nouvelle Loi sur les marchés publics (2014). La stratégie du Tourisme prévoit des mécanismes financiers de soutien pour accompagner le développement des éco-territoires et des produits innovants en matière de préservation de l'environnement et d'efficacité énergétique. Le système actuel de classement des établissements touristiques, en cours de refonte, intégrera des normes de durabilité dans les critères obligatoires d'obtention d'un classement.

Pour soutenir sa politique environnementale et les programmes sectoriels qui lui sont liés, le pays a su utiliser les opportunités de financement dans le cadre de la coopération internationale et bilatérale, y compris la mobilisation de financements carbone avec 8

17 La Stratégie nationale de l'eau (2009) ; Le Plan d'action national de lutte contre le réchauffement climatique (2009) ; Le Plan Maroc Vert pour l'agriculture (2008) ; la Stratégie Halieutis pour la pêche (2009) ; La nouvelle stratégie énergétique qui vise un mix diversifié avec une montée en puissance des énergies renouvelables (2009).

18 Le diagnostic de l'étude sur la comptabilité environnementale a permis d'identifier trois comptes pilotes prioritaires : eau, déchets et dépenses environnementales.

projets enregistrés au titre du MDP (3MtCO₂ / an de potentiel d'atténuation) et 13 projets en cours de validation (2 MtCO₂ / an). Il s'est également doté d'une panoplie de fonds spécifiques et d'instruments économiques comme le montre le tableau suivant.

Exemples de Fonds spéciaux	Exemples d'instruments économiques
- Fonds National pour l'environnement (FNE)¹⁹ - Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP) - Fonds d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (FALEEU) - Fonds de Développement Énergétique (FDE) - Fonds Hassan II de développement économique et social - Le Fonds national forestier alimenté par des taxes (taxes sur les bois importés, recettes forestières) finance les actions de conservation, protection et valorisation de la forêt - Le fonds de financement conjoint avec les banques « RENOVOTEL 3 », dédié à la mise à niveau des établissements d'hébergement touristique à travers le financement des investissements matériels et immatériels visant l'amélioration de la qualité des prestations et la prise en compte des problématiques environnementales (partenariat entre le Ministère du Tourisme, la Caisse Centrale de Garantie, le Ministère de l'Economie et des Finances et la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière).	Subventions pour généraliser l'économie d'eau dans le secteur agricole et pour promouvoir le pompage de l'eau en agriculture à partir de l'énergie solaire. Assurance multirisques contre les aléas climatiques au profit des petits agriculteurs qui bénéficient de subventions pour leurs cotisations. Une écotaxe²⁰ dont les recettes, estimées à près de 157 Millions Dirhams annuellement, sont affectées au Fonds National de l'Environnement pour le développement de la filière de recyclage des plastiques. Mécanisme «Moussanada Siyaha» qui vise notamment à accompagner (subventions, appui technique) les PME du secteur touristique dans leur démarche de certification/ éco-labellisation, la réalisation d'audits énergétiques ou encore la mise en place d'un système de gestion environnementale (partenariat entre le Ministère du Tourisme, l'Agence Nationale pour la promotion de la Petite et Moyenne Entreprise, le Ministère de l'Economie et des Finances et la Confédération Nationale du Tourisme). Primes pour le renouvellement du parc de transport des marchandises (Loi des Finances 2014-2016).

19 Le FNE est un compte d'affectation spéciale dédié à des projets de protection et de mise en valeur de l'environnement.

20 Ecotaxe sur la vente, la sortie usine et à l'importation des matières plastiques dont le taux est fixé à 1,5% ad valorem. Elle a été instituée par la Loi de Finances 2013 et est entrée en vigueur en janvier 2014.

D'importants programmes sectoriels sont actuellement en cours de mise en œuvre et contribuent à promouvoir une économie verte.

Plan Solaire (2020)	Programme éolien intégré (2020)
- Objectif 2020 : 5 centrales (totalisant 2000 MW) soit 14% des besoins nationaux en énergie électrique ▪ Coût global estimé à 70 milliards de Dirhams ▪ Economie annuelle : 1 million Tep ▪ Emissions évitées : 3,7 millions tonnes de CO₂/an ▪ Mise en service de la première centrale : 2015	- Objectif 2020 : 2000 MW soit 14% de la capacité électrique totale ▪ Coût global estimé : 31,5 milliards dirhams ▪ 280 MW en exploitation et 720 MW en développement ▪ Economie annuelle : 1,5 millions de tep ▪ Emissions évitées : 5,6 millions tonnes de CO₂/ an. ▪ Mise en service du premier parc éolien en 2014.
Efficacité énergétique - bâtiment, industrie transport (2030)	Programme national d'économie d'eau d'irrigation
- Objectifs : ▪ économie d'énergie de 12 % en 2020 et 15 % en 2030 ▪ Réduire les émissions de GES de 35% (transports) ▪ Réduire la facture énergétique de 15% d'ici 2030 (réf 2008) - Investissement requis : plus de 21 milliards de DH - 40 000 emplois (2020) - Loi 47/09 relative à l'efficacité énergétique (2010) - Tarification différenciée (consommation électrique) - Code d'efficacité énergétique dans le bâtiment	- Objectifs 2030 : ▪ Economiser jusqu'à 2 milliards de m³/an dont 1.4 milliards de m³/an au niveau des exploitations agricoles ▪ Reconversion en irrigation localisée de 550 000 ha (2020) ▪ 330 000 ha équipés en systèmes modernes d'économie d'eau (2013) soit près de 24% de la superficie totale contre 11% en 2007.

Programme national des déchets ménagers et assimilés	Plan national d'assainissement liquide
- Objectifs 2020 ▪ Taux de collecte DMS : 90% (2020) contre 80% (2013) ▪ Taux de recyclage 20% (2020) ▪ Décharges contrôlées : 100% en zones urbaines (2025) ▪ Investissement estimé : 37 milliards de DH ▪ Plus de 11 000 emplois directs	- Objectifs 2020 : ▪ Taux de raccordement au réseau d'assainissement de 80% (urbain) contre 72% (2011) ; ▪ Taux d'épuration des eaux usées urbaines de 60% contre 24% (2011). ▪ Traitement des eaux usées jusqu'au niveau tertiaire et leur réutilisation à 50% en 2020 et 100% en 2030. ▪ Investissement estimé : 43 milliards de DH - Plus de 10 000 emplois directs

Les principaux indicateurs internationaux témoignent des avancées réalisées

- 81^{ème} place/ 178 pays de l'Indice de performance environnementale (EPI, 2014) ;
- 5^{ème} rang des pays d'Afrique, après la Tunisie (3^{ème} rang) et l'Algérie (4^{ème}) et avant l'Egypte (7^{ème}) et la Lybie (10^{ème}) de l'Index de Performance de l'Architecture énergétique mondiale 2014 ;
- Leader dans la région arabe (71points), suivi par l'Egypte (53 points), la Tunisie (47 points), l'Algérie (45 points), le Soudan (25 points) et la Lybie (20 points), en matière de développement des énergies renouvelables, selon l'Index AFEX-2013 (Arab Future Energy Index) ;
- Leader de la lutte contre le réchauffement climatique en Afrique et dans le monde arabe, avec la 15^e place sur 58, soit un gain de quinze places par rapport au classement de 2013 ;
- La ville de Rabat a été choisie comme ville verte en 2010, parmi 15 villes dans le monde, dans le cadre de « l'initiative 100 villes » de l'ONU-Habitat et inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012.

La nouvelle politique industrielle, une opportunité à saisir pour le développement des filières vertes

Le nouveau Plan d'accélération industrielle (2014-2020) vise à porter le PIB du secteur à 23% (contre 14% actuellement) et à créer 500 000 emplois, notamment en faveur des jeunes. Des mesures seront mises en place pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, particulièrement des PME (plus de 90% des activités industrielles) et soutenir l'intégration graduelle des TPE : création d'un fonds d'investissement industriel public, engagement du secteur bancaire, refonte de la charte d'investissement, création d'alliances entre les grands groupes et les PME et TPE, adoption d'un système de formations adapté aux besoins. La convergence entre la vision pour l'économie

verte et ce nouveau plan devra être assurée afin de promouvoir les filières vertes prioritaires, accroître la capacité de production industrielle locale pour certains segments des chaînes de valeur liées à ces filières et renforcer l'engagement des entreprises pour le développement durable.

La convergence entre la vision pour l'économie verte et le Plan d'accélération industrielle devra être assurée pour promouvoir les filières vertes prioritaires, accroître la capacité de production locale et renforcer l'engagement des entreprises en faveur du développement durable.

La promotion de l'innovation, un enjeu de taille

L'innovation est au cœur de l'intégration industrielle et des enjeux de l'économie verte. Le Maroc est classé 84^{ème}/143 pays selon l'indice mondial de l'innovation 2014, derrière la Tunisie (78^{ème}) et devant l'Egypte (99^{ème}) et l'Algérie (133^{ème}). Si des progrès sont à noter en termes d'infrastructures et de capital humain, les performances du système national d'innovation restent limitées, notamment en termes d'innovation dans le milieu des affaires et de sophistication du marché. On note aussi une coordination inefficace des efforts, un financement insuffisant et un manque de collaboration entre l'université et les entreprises (faible valorisation des résultats de la recherche et manque d'adaptation des projets aux besoins de l'économie). Les financements affectés à la recherche scientifique et technique, essentiellement publics, ne dépassaient pas 0,8% du PIB en 2010 (vs 2,26% en France et 3,4% au Japon)²¹. Les PME font face à un manque de crédits pour financer la recherche ; Près de 80% des entreprises ont recours à l'autofinancement pour développer leurs projets de recherche.

Afin d'impulser l'innovation technologique et de renforcer la recherche et la formation dans les nouvelles filières, un certain nombre de mesures ont été prises comme « L'initiative Maroc Innovation » qui vise une augmentation du financement de la recherche (2% du PIB d'ici 2020 dont 25% privé), la création d'un Fonds de soutien à l'innovation (380 millions de Dirhams), la mise en place d'une politique de construction de cités de l'innovation, le développement de technopôles et la création d'instituts spécialisés de recherche et de formation. L'OCP a lancé en 2011 l'Innovation Fund For Agriculture pour promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat dans l'agriculture et l'agro-industrie.

Des instruments financiers innovants soutiennent le développement des énergies renouvelables

Le programme de développement des énergies renouvelables nécessite un financement important de plus de 100 milliards de Dirhams (~ 10 milliards d'Euros). Un montant de 1,5 milliards d'Euros a déjà été mobilisé via de multiples donateurs (BAD, BM, BEI, AFD, KfW et UE) dans le cadre d'un partenariat public privé pour la réalisation de la première centrale solaire à Ouarzazate (500MW en 2017). Les autres centrales seront réalisées sur la période 2018-2020. Les montages financiers associent des fonds publics et privés nationaux et étrangers et font appel aux mécanismes de financement concessionnels

21 Selon l'étude « Etat des lieux sur le financement de l'innovation au Maroc », réalisée par l'Association marocaine des investisseurs en capital et Grant Thornton Conseil.

et non concessionnels dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale. Une Société d'investissements énergétiques (SIE)²² a été créée et un Fonds de développement énergétique mis en place.

La réforme en cours des subventions à l'énergie (introduction en 2013 d'un système d'indexation d'un certain nombre de produits pétroliers²³ sur les cours internationaux) a déjà conduit à des réductions partielles des subventions de carburants utilisés pour le transport. La tarification de l'électricité a été revue à la hausse pour prendre en considération la vérité des prix. L'intérêt des grandes multinationales (GDF Suez, Alstom, Siemens, ACWA Power, etc.) et des PME du secteur s'agrandit. Selon l'observatoire ANIMA-MIPO, le Maroc a attiré en moyenne un projet d'IDE par an entre 2003 et 2009, 3 projets en 2010, 4 en 2011 et 7 en 2012. Plusieurs projets de parcs éoliens ont été développés

sous forme de contrats de construction, exploitation et transfert de propriété. En 2013, GDF SUEZ et son partenaire Nareva Holding ont lancé la construction du parc éolien de Tarfaya d'une puissance de 300 MW, soit 40 % de la capacité éolienne totale du pays. Celui-ci a fait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité de 20 ans avec l'Office National de l'Électricité et de l'Eau (ONEE). Un projet MDP a été développé pour la mise en place du parc éolien de l'usine de cimenterie Lafarge (Tétouan). Il couvre 40 % des besoins en énergie électrique de l'usine (38 millions de kW/h) et permet de réduire la production de CO₂ de 30 000 tonnes par an.

Le programme de développement des Energies Renouvelables (ER)

- Objectif : Produire 6000 MW (solaire, éolien et hydroélectricité) pour atteindre 42% du mix énergétique (2020).
- Investissement : plus de 100 milliards de Dirhams (solaire et éolien)
- Economie : 2,5 Millions de Tep
- Emission évitées : 9,5 millions de T CO₂/ an.
- Importantes réformes institutionnelles et réglementaires dont la Loi 13-09 qui permet la production d'électricité verte par des entreprises privées avec intégration au réseau et interconnexion
- Maximisation du taux d'intégration industrielle

Le Plan Maroc Vert (PMV) : une approche multidimensionnelle pour une agriculture inclusive et respectueuse de l'environnement

Le Plan Maroc Vert (2008-2020) vise à améliorer la performance du secteur agricole afin d'en faire un moteur de la croissance économique et de lutte contre la pauvreté, à travers une augmentation du PIB agricole, l'accroissement des exportations, la création d'emplois et l'amélioration des revenus agricoles²⁴.

22 La SIE est une société d'investissement publique créée en 2010, dotée d'un capital de un milliard de dirhams et dont la mission consiste à réaliser des prises de participation dans les projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

23 Les produits pétroliers constituent environ 55% des dépenses de compensation.

24 Les revenus moyens agricoles sont très faibles car 70% des exploitations ont moins de 2,1 ha.

Le premier pilier du PMV ambitionne de promouvoir une agriculture performante, à haute valeur ajoutée, à travers la mobilisation du foncier agricole relevant du domaine privé de l'Etat et sa cession (sous forme de location longue durée pouvant atteindre 40 ans) à des opérateurs privés nationaux ou étrangers dans le cadre de partenariats publics-privé qui visent la valorisation des principales filières, notamment les filières d'exportation (agrumes, oliviers, fruits et légumes). Il est basé sur un modèle d'agrégation qui met en relation les investisseurs privés qui disposent d'une bonne capacité financière avec des dizaines de petits et moyens exploitants, dans le cadre d'une contractualisation tripartite État/investisseur privé et investisseur privé/exploitants. Ce modèle permet de lever un certain nombre de contraintes clés du secteur telles que le financement, l'accès au foncier²⁵ et la taille des exploitations (les superficies d'exploitations peuvent atteindre de 200 à 2 000 ha) et favorise le partage des risques, le transfert de compétences et le développement des capacités commerciales. Il devrait à terme bénéficier à quelques 540 000 agriculteurs.

Le second pilier suit quand à lui une approche d'accompagnement social (avec une forte contribution de l'Etat) des petits et moyens exploitants, notamment dans les zones difficiles (montagnes, oasis, plaines et plateaux semi-arides) en vue d'augmenter significativement leur revenu agricole et de valoriser la production des terroirs. Près de 715 000 agriculteurs en ont bénéficié jusqu'à présent. En 2013, 245 coopératives féminines ont été créées autour des produits du terroir.

Pour répondre aux besoins importants de financement du PMV (près de 66 milliards de DH pour la période 2009-2015), des solutions multiples ont été mises en place à travers le Fonds de développement agricole (restructuré avec une dotation accrue), le Fonds Hassan II (800 millions de DH en quatre ans), le Fonds de Développement Rural, les banques nationales - qui ont développé des produits adaptés aux besoins des agriculteurs comme le Crédit Agricole du Maroc dont le financement au profit de 15 000 petits agriculteurs a atteint 5,5 milliards de Dirhams à fin août 2013 à travers l'institution «*Tamwil al Fellah*», et enfin les partenaires financiers internationaux.

Sur le plan environnemental, le PMV a fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS). Il s'inscrit en cohérence avec la stratégie nationale sur l'eau (2009-2015) en développant l'utilisation des systèmes d'irrigation économes en eau dans le cadre du Programme National d'Économie d'Eau en Irrigation (330 000 ha ont été équipés en systèmes d'irrigation localisée en 2013 et 410 000 ha sont prévus à fin 2014). Un Programme national de pompage solaire qui vise l'installation d'un parc de 3 000 systèmes photovoltaïques de pompage d'une puissance totale de 15 MWC devrait être mis en œuvre en 2014. Le programme d'assurance multirisque contre les aléas climatiques se poursuit et concernerait une superficie de 600 000 hectares en 2014 et un million d'hectares en 2015.

Les données récentes du Haut Commissariat au Plan, du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Agriculture font état d'une progression de la superficie cultivée de 750 000 hectares depuis le lancement du PMV en 2008, d'une amélioration

25 74% des fermes au Maroc n'excèdent pas 5 ha de superficie.

du rendement des principales filières de production²⁶, d'une augmentation de la production agricole de 43% et d'une augmentation de l'emploi agricole de 23%. Elles révèlent également une relance des investissements (53 milliards de Dirhams sur les cinq dernières années dont 22 milliards proviennent du secteur privé) ainsi que la création d'une vingtaine de GIE et de plus de quarante coopératives agricoles. Ces données sont encourageantes ; il conviendrait cependant de réaliser une évaluation approfondie à mi-parcours pour mesurer : (a) son impact réel au regard des investissements et des subventions publiques consentis ; des dispositifs d'innovation, de formation et d'encadrement et des performances réalisées, particulièrement en termes de sécurité alimentaire, de développement de l'agro-industrie et d'impact sur les petits agriculteurs et sur l'exode rural, (b) le niveau de mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation Environnementale Sociale Stratégique (EESS) afin de prendre en compte l'ensemble des contraintes environnementales, y compris l'atténuation du risque climatique.

La gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) : intégrer le secteur informel et améliorer les schémas de financement

Le Programme des déchets ménagers (PNDM) vise à réduire la production de déchets²⁷, à valoriser (recyclage, compostage et production d'énergie) 20% des déchets à l'horizon 2020 (contre 10% en 2013) et à créer 150.000 emplois en 5 ans. Les filières prioritaires concernées sont : les déchets plastiques, les déchets de papier et carton, les huiles usagées, les batteries et les pneus. Une unité de gestion des filières sera créée au sein du ministère de l'environnement.

En matière de gestion de déchets ménagers, les efforts du Gouvernement s'orientent vers la création de nouvelles filières et l'insertion des acteurs informels.

La gestion des déchets ménagers relève de la compétence des collectivités locales²⁸ mais peut être déléguée aux opérateurs privés²⁹. Ce secteur qui implique une importante composante informelle non organisée est aujourd'hui largement sous exploité et nécessite l'adoption d'un cadre qui donne une visibilité sur les projets futurs, définit clairement les responsabilités entre les acteurs concernés (notamment le secteur informel), accorde des incitations aux PME/TPE et s'accompagne d'un renforcement des capacités techniques et financières visant à encourager la création de micro-entreprises dans les activités du recyclage.

Des progrès ont été réalisés en termes de collecte et de mise en décharges contrôlées³⁰. Les efforts du Gouvernement s'orientent également vers la création de nouvelles filières et l'insertion des acteurs informels. Un Business plan a été élaboré pour soutenir la filière des emballages plastiques et une écotaxe adoptée (Loi de Finance 2013). Pour la filière des batteries automobiles usées, le cadre réglementaire est en cours de mise en place

26 La production végétale moyenne est passée de 2,8 tonnes/ha à 3,5 t/ha.

27 La production des DMA est passée de 5,30 millions de tonnes en 2009 à 6,85 millions de tonnes en 2013 dont 5,38 ont été produites en zones urbaines.

28 Les municipalités dont les capacités techniques et financières sont insuffisantes bénéficient d'incitations financières du gouvernement mais sont confrontées à des difficultés au moment du remboursement de leurs dépenses.

29 80% de la collecte est assuré par des opérateurs privés dans le cadre d'une gestion déléguée.

30 37% des déchets ménagers ont été mis en décharge contrôlée en 2013 contre 10% en 2008.

et une convention de partenariat a été signée entre le Ministère chargé de l'environnement, le Ministère chargé des petites entreprises et de l'intégration du secteur informel et le groupement des producteurs de batteries en vue de créer un groupement d'intérêt économique et de définir les mécanismes institutionnels, techniques et financiers.

Des filières dédiées aux pneumatiques et aux huiles usagées sont également en cours de mise en place. La valorisation énergétique des déchets est encore marginale malgré un important potentiel de développement. Deux projets de production d'énergie à partir du biogaz des décharges contrôlées sont en cours de réalisation (Fès et Oujda) et un partenariat a été établi avec les cimentiers pour l'incinération conjointe des déchets. La filière compostage se trouve au stade expérimental.

La Filière des batteries automobiles usées

- Le Maroc produit 674 000 unités de batteries usagées/ an soit environ 10 000 t de déchets
- Trois sociétés spécialisées dans la fabrication des batteries vont recycler 60% des batteries usagées
- Dispositif :
 - Le consommateur retourne la batterie usagée à l'achat d'une nouvelle batterie ou dépose une consigne de 150 dirhams en cas de non présentation immédiate de la batterie usée (geste citoyen)
 - Un prélèvement de 30 Dirham par batterie rénovée est effectué pour alimenter le FNE

En conclusion

Le Maroc considère l'économie verte comme un enjeu prioritaire, clairement énoncé dans la stratégie nationale de développement durable, qui contribue à la préservation de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique, la valorisation des ressources, la création d'emplois, l'amélioration de la performance industrielle, et qui participe à l'équilibre des territoires. D'importantes initiatives sont déjà en cours pour : (i) accroître les financements verts à travers le renforcement de la coopération internationale, la mobilisation du secteur privé et des ressources publiques internes ; (ii) promouvoir une politique industrielle à même de générer des emplois et (iii) renforcer les compétences et l'innovation dans les technologies vertes.

La stratégie nationale de l'économie verte devra intégrer la transformation du tissu productif, la dynamisation du marché de l'emploi, l'innovation et la dimension territoriale.

Si l'engagement des dirigeants d'entreprises est pour le moment l'élément décisif en faveur de la RSE, d'autres facteurs comme la réglementation, le contexte sectoriel, la concurrence, le transfert technologique, le développement des compétences et l'accroissement du marché, jouent un rôle important dans la promotion de l'économie verte et la création d'un tissu de PME éco-innovantes.

Les enseignements tirés de la mise en œuvre des initiatives et des programmes sectoriels en cours devraient alimenter la réflexion et le choix des options dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie globale structurante de l'économie verte.

Quelques recommandations

- Adopter une stratégie globale de l'économie verte avec des objectifs et des indicateurs précis et mesurables ;
- Poursuivre l'adaptation, la mise en cohérence et l'opérationnalisation du cadre législatif au regard des défis de l'économie verte ;
- Développer les instruments économiques et financiers adéquats pour soutenir la mise en œuvre des programmes prioritaires comme l'efficacité énergétique et la création de filières de recyclage et de compostage des déchets ;
- S'assurer que la nouvelle stratégie industrielle intègre les exigences environnementales et participe à l'expansion des filières vertes, à l'innovation et au développement territorial ;
- Capitaliser sur les résultats de la recherche, renforcer et adapter les programmes de R&D, en corrélation avec les objectifs de développement des filières et en améliorant les synergies université-industrie ;
- Poursuivre les efforts pour développer la fiscalité environnementale ;
- Renforcer les dispositifs de soutien et d'accompagnement des PME /TPE (moteurs de l'économie verte) ;
- Actualiser le calcul du coût de la dégradation de l'environnement et promouvoir l'utilisation de l'évaluation économique environnementale, en accélérant notamment la mise en place du système de comptabilité environnementale-économique ;
- Etablir une nomenclature des métiers verts et mettre en place un mécanisme de veille sur les besoins dans ce domaine ;
- Adapter et renforcer les programmes d'éducation et de formation en relation avec les défis de l'économie verte et les besoins des entreprises ;
- Renforcer les dispositifs de suivi et évaluation et intégrer des indicateurs sur l'économie verte.

Acronymes

ADEREE	Agence pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
EPE	Evaluation des Performances Environnementales
HCP	Haut Commissariat au Plan
IFPRI	Institut International de Recherche sur les politiques alimentaires
IRES	Institut Royal des Etudes Stratégiques
IRESEN	Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêt et à la lutte contre la Désertification
KWh	Kilo Watt heure
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MASEN	Agence Marocaine de l'Energie Solaire
MEMEE	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
MT	Million de tonnes
MDP	Mécanisme de Développement Propre
OCP	Office Chérifien des Phosphates
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
PNA	Programme National d'Assainissement
PNGDS	Programme National de Gestion des Déchets Solides
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
TEP	Tonne équivalent Pétrole

Bibliographie

Conseil Economique et Social, « *Economie verte, opportunités de création de richesses et d'emplois* », mai 2012.

Conseil Economique et Social, Résumé exécutif du projet de rapport sur l'économie verte, février 2012.

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. Département de l'Energie et des Mines. *Mobilisation pour une croissance verte au Maroc*, février 2012.

CESE, Rapport 2012 du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE, 2012)

CEA, Croissance verte inclusive au Maroc : Bonnes pratiques et leçons apprises, septembre 2013.

IFPRI, « *Investissements verts dans l'agriculture au Maroc* ». Janvier 2014.

Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement, « *Politique du changement climatique au Maroc* », mars 2014.

Ministère de l'intérieur, Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Chargé de l'Environnement. Banque Mondiale. « *Valorisation et gestion durable des déchets au Maroc* ».

Royaume du Maroc, « *Développement durable au Maroc, Bilan et perspectives. De Rio à Rio+20* », juin 2012.

IRES, « *Economie verte et compétitivité globale du Maroc* », octobre 2013.

Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe, Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, « *Examen des performances environnementales du Maroc* », 2014

Vigeo, « *Extraits des rapports d'analyse des Top performers Vigeo* », janvier 2014.